

DECRET N° 80/590 /

portant nomination de Monsieur MONKA Gilbert,
Administrateur des SAF. de 2° échelon en
qualité de Directeur des Etudes et de la Planification
au Ministère des Travaux Publics et
de la Construction chargé de l'Environnement.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition
du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°77/228 du 5 Mai 1977 portant création de la Direction
des Etudes et de la Planification au sein des Ministères

Vu le décret n°80/225 bis du 20 Mai 1980 portant organisation et
attributions du Ministère des Travaux Publics et de la Construction, chargé
de l'Environnement,

D E C R E T :

Article 1er.— Monsieur MONKA Gilbert, Administrateur des SAF. de 2° Echelon
est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère des
Travaux Publics et de la Construction, chargé de l'Environnement.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret
sont abrogées.

.../...

Article 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 Décembre 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction, chargé de
l'Environnement,

Capitaine Benoît MOUNDILE-MOLIC.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPIES.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TANGA-MBEMBE.